



Programme MIRES 2015-2016

Programme de Mobilité internationale sortante de niveau master

I. Généralités et définition du programme MIRES

Le programme MIRES complète le dispositif de mobilité entrante déjà mis en œuvre par l'Université Sorbonne Paris Cité (USPC) et contribue à accroître le positionnement international des établissements de USPC. Afin de lui donner l'impact le plus fort il est délibérément positionné au niveau master (première et deuxième année) et s'inscrit dans l'objectif d'internationalisation des formations et de la recherche.

Le programme vise à assurer la mobilité sortante des étudiants vers des universités partenaires de USPC et en lien avec les moyens déjà mis en œuvre (bureaux de représentation notamment). Il a pour objet d'organiser de façon compétitive au sein de USPC un programme de mobilité sortante basé sur un réseau d'établissements d'excellence dans le monde visant à terme (objectif 2016) 200 étudiants bénéficiaires. Ils pourront effectuer un séjour d'étude ou un séjour de recherche¹ dans le cadre de ce réseau. Les étudiants sélectionnés reçoivent une bourse de 5000 euros/semestre.

Critère de réciprocité : Les établissements de USPC ont la responsabilité de mettre en place des accords d'échange avec le réseau MIRES. Ils assurent la réciprocité de l'échange, c'est à dire l'accueil des étudiants étrangers venant en échange. Les établissements veillent à ce que la totalité des crédits obtenus lors du séjour d'échange (ou pour le séjour de recherche) soient reconnus et intégrés dans le cursus des étudiants en mobilité.

Le programme MIRES fera l'objet d'une évaluation.

II. Dispositif pilote en 2015-2016 :

Objectifs : Un premier programme de 100 bourses de 5000 euros chacune, à répartir sur les huit établissements de l'USPC sera mis en place dès le printemps 2015. Ce programme permettra aux étudiants inscrits en première ou en deuxième année de master d'effectuer un semestre à l'international à partir de la rentrée universitaire 2015.

Enjeux du programme en 2015-2016:

(1) Permettre aux étudiants inscrits dans un master de USPC de renforcer leurs compétences de formation par la possibilité de construire une partie de leur cursus par un séjour ou un stage d'un semestre dans une université partenaire.

(2) Créer un cadre compétitif et attractif pour les étudiants de master de USPC dans lequel l'expérience internationale est valorisée. Le programme offre un nombre limité de bourses de mobilité afin de favoriser les meilleurs étudiants dans le cadre de leur formation à USPC. Le programme garantit une reconnaissance complète de l'expérience internationale dans le cursus de l'étudiant.

¹ L'ouverture du programme à des stages encadrés figure dans les objectifs 2016.

(3) Créer un cadre incitatif auprès des établissements pour le développement de relations partenariales avec les meilleurs départements des meilleures institutions mondiales dans le but de favoriser les échanges d'étudiants ou encore pour la formation de réseaux de partenariats économiques.

(4) Avoir un impact sur les établissements qui composent USPC et sur leurs formations par l'international.

Dispositif d'attribution des bourses de mobilité internationale sortante :

Critères de sélection :

- La qualité académique de l'étudiant sera le critère principal.
- La période d'études faite chez un partenaire dans le cadre d'un programme de double-diplôme sera valorisée en priorité.
- La qualité du département et de l'institution partenaire sera un critère d'attribution de la bourse de mobilité.

Eligibilité des candidats :

- Trois universités partenaires sont concernées en priorité par ces bourses : Université de Montréal ; Université de Sao Paulo ; Université de Singapour.
- Trois autres partenariats sont ouverts à ce programme : Université de Séoul ; Université de Tokyo ; Université de Sydney.
- Quatre pays sont ouverts à ce programme (établissement à préciser par l'étudiant) : Argentine, Etats-Unis, Chine, Afrique du sud
- Les étudiants des 8 établissements partiront en mobilité dans le cadre des accords négociés avec leur établissement. Les accords doivent valider les éléments suivants :
1/ L'échange d'étudiants un pour un avec l'institution partenaire.
2/ La garantie pour les étudiants de la validation dans leur cursus de master des crédits obtenus chez le partenaire.
3/ Le paiement des frais de scolarité se fait dans l'établissement d'origine.

Procédure :

- USPC fixera le calendrier d'affectation des bourses en coordination avec les établissements.
- USPC formera une commission d'affectation des bourses.
- Les établissements de USPC effectuent une première sélection des candidatures qu'ils transmettent à la commission. Le nombre de candidats proposés par destination sera limité à 6 par établissement.
- La commission d'affectation décidera de la répartition des bourses et établira une liste d'attente.
- Les établissements versent les bourses aux étudiants

Calendrier :

Le programme sera lancé au 1^{er} mars 2015 dans les établissements

Les étudiants candidatent entre le 1^{er} mars et le 1^{er} avril 2015 auprès de leur établissement

Les établissements effectue une pré-sélection de candidats en vérifiant notamment les conditions d'éligibilité

La commission d'affectation de sélection des candidats se réunira le 10 avril 2015, 190 av de France

Validation de la sélection avec les partenaires

Les résultats sont publiés fin avril

Financement :

500k€ pour 100 bourses de 5k€

Objectifs de développement du programme en 2016 -2017 :

Dans la suite du programme, en 2016-2017, USPC souhaite se doter d'objectifs élargis :

- augmenter le nombre de bourses (de 100 à 200)
- augmenter le nombre d'universités partenaires (de trois en 2014 à dix en 2016) : en complément des six universités partenaires présentées ci-dessus, USPC travaille à établir des partenariats avec les Etats-Unis, l'Afrique du sud et la Chine
- permettre aux étudiants participant au programme d'effectuer un stage en entreprise partenaire à l'international (mettre en place un réseau d'entreprises en lien avec les bureaux de USPC)